

2334

Termes de Référence Comité de Pilotage

Développement Rural

(Programme Création d'actifs durables 2009/2010 PRRO 10612.0)

SENEGAL, Février 2010

Termes de Référence Comité de Pilotage

Contexte

Le Sénégal est l'un des pays les plus pauvres du monde, se classant 166 sur 182 pays dans l'Indice de Développement Humain (2009). Compte tenu du taux élevé de pauvreté du pays (56 pour cent de la population totale est en dessous du seuil de pauvreté) et de la dépendance historique sur les importations dues à des déficits structurels dans la production agricole, le Sénégal est particulièrement vulnérable aux chocs climatiques et économiques, notamment la hausse des produits alimentaires et non des prix alimentaires. Au cours des huit dernières années, des facteurs supplémentaires tels que les déficits pluviométriques, les baisses consécutives dans les céréales et les cultures de rente, ainsi que la récurrence des inondations ont entraîné une aggravation de l'insécurité alimentaire. Au cours des cinq dernières années, la production agricole a couvert en moyenne que 58 pour cent des besoins alimentaires nationaux.

En ce qui concerne les déficits structurels, le Sénégal est un importateur net de produits alimentaires et est donc directement exposée à la hausse des prix alimentaires mondiaux. Alors que dans une année normale, le pays est tributaire des importations pour environ 50 pour cent de sa principale denrée de base, le riz, les prix élevés des denrées alimentaires ont exacerbé les problèmes de disponibilité alimentaire et l'accès. A Dakar, les prix du riz au détail en avril 2008 ont augmenté de 20 pour cent par rapport à l'année précédente. Bien que les prix sur le marché international du riz sont en baisse depuis avril 2008, elle reste instable et la transmission des prix n'a pas été ressentie dans une large mesure au Sénégal en raison des stocks précédents dans le pays et le coût élevé du transport des marchandises, qui ont compensé le déclin. Une étude de marché menée par le PAM en Juillet 2008 a montré une augmentation de prix de 85 pour cent de plus la moyenne sur quatre ans. Depuis Décembre 2008, les prix du riz importé ont commencé à baisser mais restent bien supérieurs à la moyenne quinquennale (400 FCFA / kg en Mars 2009 par rapport à 275 FCA / kg à 5 en moyenne par an).

Les conditions suivantes liées au contexte socio-économique du Sénégal montraient une situation qui restait précaire :

- Les aliments sont disponibles, mais à des prix élevés, conduisant à une diminution du pouvoir d'achat des populations qui dépendent du marché;
- Baisse des transferts des immigrés à la suite de la crise mondiale et financière;
- Taux de chômage élevés et des coûts croissants de la vie dans les zones urbaines;
- Augmentation de la malnutrition aiguë globale GAM (Smart 2008 l'évaluation nutritionnelle) révèle 9 des 14 districts de santé évalués avec des taux de GAM supérieur à 10 pour cent le seuil dit "sérieux"
- Des niveaux élevés d'insécurité alimentaire en raison de mauvaises récoltes consécutives. Même si la récolte 2008 est au-dessus des résultats moyens (atteinte de 70 pour cent des besoins céréaliers), les niveaux d'insécurité alimentaire notés à travers les données collectées à la fois dans l'Emergency Food Security Assessment (PAM, Juillet 2008) et l'évaluation en milieu urbain (Novembre / Décembre 2008) nécessitent des besoins d'interventions majeures.

Présentation de la Facilité Alimentaire

L'enveloppe de la facilité Alimentaire de l'Union Européenne allouée au PAM :

- Contribue à **préserver les ménages de la vulnérabilité et de l'insécurité alimentaire** suite à la flambée des prix des denrées survenue en 2008 et ses conséquences.
- **7,2 milliards de franc CFA (près de 11 millions d'euros) sont mis à la disposition du Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM)**
- Quelques 840.000 personnes pauvres notamment des femmes sont bénéficiaires
- Concerne les régions de Tambacounda, Kédougou, Kaffrine, Kaolack, Fatick, Ziguinchor, Kolda, Sedhiou, Louga, Linguère, Matam et Dakar (Pikine).

Trois activités du PAM sont prises en compte par la Facilité Alimentaire, et devront permettre à terme :

- Le renforcement de la production agricole et la préservation des ressources naturelles, à travers la création d'actifs durables
- L'amélioration de la nutrition, à travers la formation nutritionnelle
- Un meilleur accès aux denrées alimentaires de première nécessité, à travers les bons d'achat alimentaires

Création d'actifs durables

100.000 familles vulnérables du monde rural (correspondant à 600 000 personnes) recevront des vivres en échange de leur participation à des travaux communautaires de création d'actifs durables visant :

- L'augmentation de la production à travers l'extension des superficies cultivables
- La préservation des ressources naturelles (mise en défens, pare feu et reboisement, etc.) incluant l'initiative de la Grande Muraille verte
- La récupération de terres cultivables en riz à travers la construction de digues et diguettes freinant la salinisation
- La génération de revenus à travers les jardins polyvalents (maraîchage et arboriculture)

Objectif du Comité de Pilotage

L'objectif du Comité de Pilotage est de servir comme organe de consultation et de faciliter le processus en cours. En tant que tel, le Comité de Pilotage fera le suivi de la préparation et de la mise en œuvre des composantes du programme et convoquera des rencontres échanges sur l'état d'avancement du Programme. Il assurera l'appropriation nationale du programme à travers les fonctions suivantes ci-dessous mentionnées dans la partie Rôle du Comité de Pilotage

Rôles du Comité de Pilotage

- Fournir des suggestions, remarques sur la conduite des opérations de terrain (ciblage des bénéficiaires, communication et sensibilisation, mécanismes de suivi et évaluation, etc.) ;
- Organiser des rencontres pour évaluer, dialoguer et analyser les problèmes et obstacles à la mise en œuvre du programme et proposer des mesures en vue d'éliminer les contraintes identifiées;
- Examiner la pertinence des projets de requête soumis au PAM par les partenaires d'exécution et soumet ses recommandations au PAM.
- • Discuter et faire des recommandations sur des sujets stratégiques et politiques, y compris les objectifs et les priorités, jugés importants pour la mise en oeuvre du Projet ;
- • Etre une opportunité pour la coordination des activités du projet liées au renforcement des capacités des membres nationaux et régionaux
- • Examiner les synthèses des plans de travail annuels ;
- Assurer que le programme soit en ligne avec les priorités stratégiques nationales, tel que définies dans le document du programme approuvé par le bailleur;
- Faire le suivi de l'état d'avancement de la mise en oeuvre du programme et autres éléments de la sécurité alimentaire en fonction de leur pertinence pour le pays et proposer des mesures correctives, le cas échéant;

Composition du Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est ainsi composé :

- Président : Ministère en charge de l'Agriculture ;
- Secrétariat : Programme Alimentaire Mondial ;
- un représentant du Ministre en charge de l'Environnement ;
- un représentant du Ministre en charge de la Famille ;
- un représentant de la FAO ;
- un représentant de l'EU ;

- un représentant de WVI ;
- un représentant du MEF ;
- un représentant du GRET ;
- un représentant de ACDI ;
- un représentant de PAPIL.

Gestion du comité de pilotage

Les outils de travail plus usités à cet effet comprendront l'E-mail, le téléphone, mais aussi des réunions en tête à tête qui devront être programmées régulièrement

Le Comité fera appel en cas de nécessité à toute expertise jugée utile.

Les décisions issues du Comité de Pilotage seront prises sur une base participative consultative et consensuelle, la présence d'au moins 6 (moitié plus un) membres du Comité de Pilotage est exigée. Les prises de décisions seront documentées par un Secrétariat assuré par le P AM.

Chronogramme des réunions

- :
- Le Comité de Pilotage se réunira semestriellement, sur convocation du Président.
 - Une réunion annuelle de revue sera organisée pour le bilan annuel du Programme.
 - Les autres organisations concernées par le programme seront invitées en fonction de l'agenda.

Réunion du Comité de Pilotage du Programme Facilité Alimentaire

Mardi 14 décembre 2010 14h25

De:

Cet expéditeur a été certifié DomainKeys.
"abdou ndiaye" <abdoundiaye206@yahoo.fr>
[Afficher les détails du contact](#)

À:

"ousmane ka" <ousmanekacso@yahoo.fr>

Mail avec pièce jointe

2 fichier(s) (90 ko) | [Télécharger tout](#)



- [COMITE DE PILOTAGE DE LA FACILITE ALIMENTAIRE_CR \(3\).doc](#)



- [TDR \(2\).doc](#)

Norton
AntiVirus

Aucun virus n'a été détecté.

Fichier: [TDR \(2\).doc](#) [Télécharger](#)

--- En date de : **Mar 14.12.10, ndiobo diène <ndiobodienne@yahoo.fr>** a écrit :

De: ndiobo diène <ndiobodienne@yahoo.fr>

Objet: Réunion du Comité de Pilotage du Programme Facilité Alimentaire

À: Mamadou.Wane@wfp.org, Ndeley.Agbaw@wfp.org, Abdoundiaye206@yahoo.fr,

Boubacar.Kanoute@ec.europa.eu, mballoyou@yahoo.fr, Ousseynou.Diop@fao.org

Date: Mardi 14 décembre 2010, 13h10

Chers Membres du CP Facilité Alimentaire,

Je vous fais tenir ci-joint le Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage du Programme Facilité Alimentaire ainsi que les TDRs et vous convie pour une réunion prévue le 20 décembre 2010 à partir de 16h00 à la Salle de Conférence du Ministère de l'Agriculture sise au 3° Etage du Building Administratif. Vous voudrez bien accuser réception et me faire part de votre disponibilité pour participer à cette deuxième réunion du CP.

Bonne réception et excellente matinée.

Dr. Ndiobo DIENE.

CT/MA.

Président du CP.